



Le 21 octobre 2024,

Direction Action Sociale et Insertion
Secteur Action Sociale de Proximité
CS/LG/PP

Avis de vacance interne/externe

**Direction Action Sociale et Insertion – Secteur Action sociale de proximité
Maison de quartier Romain ROLLAND
Travailleur-euse Social-e**

*Emploi à temps plein relevant du cadre d'emploi des Assistants Socio Éducatifs.
Poste à pourvoir au 1^{er} mars 2025*

**AU PLUS TARD LE 26 NOVEMBRE 2024
DÉLAI DE RIGUEUR**

CONTEXTE

La commune de Saint-Martin-d'Hères, en pleine croissance démographique (39 000 habitant.e.s), est la 2^{ème} ville du département de l'Isère. Elle est au cœur du développement de nombreux projets et accueille le Domaine Universitaire avec près de 50 000 étudiant.e.s et employé.e.s. Ville dynamique, innovante et solidaire, attachée à un service public de qualité, efficiente et ancrée dans la proximité avec les usagers, elle fait partie de l'agglomération de Grenoble Alpes Métropole (près de 450 000 habitant.e.s).

MISSIONS DU SECTEUR :

Le CCAS de la ville de Saint Martin d'Hères mène une politique d'action sociale de proximité qui s'appuie sur les cinq Maisons de quartier de la commune, agréées "Centre social" par la CAF à travers leurs Projets Sociaux de Territoire (PST) qui viennent d'être renouvelé pour la période 2022-2025.

Le secteur Action sociale de proximité / Développement social décline 3 axes d'intervention sociale :

- favoriser l'accès aux droits et lutter contre les exclusions,
- soutenir les relations inter et intrafamiliales,
- accompagner les changements et développer les solidarités.

MISSIONS DU POSTE :

Sous l'autorité du directeur/directrice de la Maison de quartier, le/la Conseiller(ère) en économie sociale et familiale (CESF), assurera sur le territoire de la Maison de quartier R. ROLLAND dans une dynamique d'animation sociale globale et de développement social local les missions suivantes :

Centre Communal d'Action Sociale

111 avenue Ambroise Croizat, CS 50007

38401 Saint-Martin-d'Hères Cedex - Tél. 04 76 60 74 12

Toute correspondance doit être adressée impersonnellement à M. le Président du CCAS

Missions / Activités

1/ Accès aux droits et aide aux démarches administratives

- Il/elle propose des permanences sociales individuelles dans un objectif d'accès aux droits et d'aide aux démarches.
- Il/elle propose des accompagnements et ateliers collectifs en réponse à toute problématique de vie quotidienne dans un objectif d'accès aux droits /et d'insertion sociale en lien avec les actions transverses portées à l'échelles des différentes maisons de quartier (ASL, Mobilité...)
- Il/elle assure une veille sociale sur les dispositifs et la législation en matière d'accès aux droits et vie quotidienne.

2/ Coordination du projet famille / soutien à la fonction parentale :

- Il/elle coordonne le projet famille dans son ensemble dans le cadre de son rôle de "Référent.e famille" conventionné avec la CAF : élaboration, mise en œuvre et évaluation du projet famille qui s'inscrit dans le cadre du projet social de territoire de la maison de quartier.
- Il/elle identifie, mobilise et anime le réseau d'acteurs locaux intervenants auprès des familles et des parents dans une logique de développement du partenariat,
- Il/elle développe et anime des actions collectives en direction des familles contribuant à l'épanouissement des parents et des enfants, au renforcement de la cohésion intra-familiale et des compétences parentales ainsi qu'aux relations et solidarités inter familiales.
- Il/elle met en place et coordonne des actions de soutien à la parentalité
- Il/elle anime la "commission famille", instance soutenant la participation des familles aux thématiques et actions qui les concernent.

3/ Conception et animation de temps collectifs sur les thématiques liées à la vie quotidienne et contribuant au lien social

- A partir de besoins repérés en lien avec les thématiques de la vie quotidienne (alimentation, santé, bien-être, budget, vacances...), il/elle impulse et anime des temps collectifs en direction des habitant.e.s.
- En fonction des dynamiques locales, il/elle participe à l'élaboration et anime des temps collectifs favorisant le lien social et les solidarités.

En lien avec l'agent.e de développement social :

- Il/elle contribue aux démarches d'aller vers et actions hors les murs pour développer le lien avec les familles et les habitant.e.s, faire connaître ce lieu ressource de proximité.
- Il/ elle participe au recueil et à l'accompagnement des initiatives des habitant.e.s dans une dynamique de promotion du lien social et des solidarités.
- Il/elle contribue à l'accompagnement des bénévoles mobilisé.e.s sur l'ensemble des actions de la Maison de quartier.

Au travers des trois principales missions citées ci-dessus :

- Il/elle participe à l'identification et l'analyse des besoins sociaux du territoire
- Il/elle contribue au montage de projets et à l'élaboration de dossiers de demande de financements
- Il/ elle évalue les actions proposées et rédige les bilans
- Il/elle contribue aux supports de communication des actions et mobilise le public
- Il/elle contribue aux temps forts partenariaux portés par la MQ
- Il/elle travaille au sein de l'équipe multidisciplinaire d'une Maison de quartier

- Il/elle participe à la vie de l'équipement (réunion d'équipe, bon fonctionnement, temps forts...)
- Il/elle participe aux réunions métiers réunissant 5 CESFs des 5 Maisons de quartier de St Martin d'Hères, permettant un échange de pratique et un accompagnement pour développer ses compétences.

Ponctuellement : accueil de stagiaires CESF

Compétences	
Savoirs-faire	Connaissances
Maîtrise des différents supports d'économie sociale et familiale. Aisance dans la démarche "aller vers" Sens du travail en équipe et du partenariat. Capacité d'expression orale et écrite, d'analyse et de synthèse. Écoute active. Esprit d'initiative. Pratique de l'entretien individuel Pratique de l'animation collective. Sens du service public et de la collectivité.	Méthodologie de projet. Outils d'animation collective. Des dispositifs et des acteurs de l'action sociale. et du champ de la parentalité

Les activités et compétences sont susceptibles d'être actualisées en fonction de l'évolution du service public, des techniques de travail et des organisations.

<p style="text-align: center;">Conditions d'exercice</p> Organisation du travail dans le cadre du protocole de gestion du temps de travail applicable à Saint-Martin-d'Hères. Horaires : - 4 jours de 8H30-12H30 / 13H30-17H - 1 jour 13H – 19H - 1 samedi matin/mois Annualisation du temps de travail : ponctuellement travail en soirée et le week-end. Organisation des congés permettant la continuité du service public.	<p style="text-align: center;">Conditions d'accès</p> Diplôme exigé de Conseiller en Économie Sociale et Familiale ou du diplôme d'État d'Assistant Social. 3 ans d'expérience dans des fonctions similaires souhaités. Permis B souhaité. Recrutement par voie statutaire (fonctionnaire titulaire ou lauréat de concours), possibilité de recrutement de contractuel sur la base de l'article L332-8 2° du CGFPT. <p style="text-align: center;">Conditions de rémunération</p> Traitement de base aux conditions de la Fonction Publique Territoriale Régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement (RIFSEEP)
--	---

Avantages et participation de l'employeur

Sans condition d'ancienneté

Plan de déplacement de l'administration (PDA) remboursement à hauteur de 75% de l'abonnement (plafond de 99€/mois).

Mutuelle labellisée FPT : participation selon la composition de la famille

Prévoyance labellisée FPT : participation selon l'indice

Sous condition de 3 mois d'ancienneté :

Prime annuelle : versée en 2 fois (juin et novembre)

Proposition d'adhésion aux comités des œuvres sociales COS SMH et/ou COS 38 donnant droit à des prestations et avantages (loisirs, culture, événements...) sous condition.

Les fonctionnaires du cadre d'emploi des Assistants Socio Éducatifs ou les agents non titulaires, intéressés par cet emploi voudront bien faire acte de candidature (lettre motivation + CV obligatoire) à

Monsieur le Président du CCAS
34, avenue Benoît Frachon – CS 50007
38400 Saint Martin d'Hères

Ou par mail à l'adresse : ccas@saintmartindheres.fr

Les candidatures internes se font **sous couvert du chef de service.**

Axelle CHALAMET,
Directrice du CCAS,


Pour le Président
et par délégation
Axelle CHALAMET
Directrice du CCAS

